

## Équipe 4

### Thème : la solidarité.

Le mot solidarité vient du latin « solidus », entier, consistant. C'est le lien unissant entre eux les débiteurs d'une obligation juridique. Cette acception est toujours celle du droit civil français (article 1200 et suivants du code civil). Lorsque la solidarité est prononcée, notamment pour des créances, chacun des membres du groupe est engagé, en termes de dette et de responsabilité, pour la totalité. La dette ne peut être divisée et répartie entre les individus.

Il convient de distinguer :

- **La solidarité** : sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement obligées les unes par rapport aux autres. Ainsi les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble du groupe. La solidarité conduit l'homme à se comporter comme s'il était confronté au problème des autres, sans quoi, c'est l'avenir du groupe (donc le sien) qui pourrait être compromis. La solidarité humaine est un lien fraternel et une valeur sociale importante qui unissent le destin de tous les hommes les uns aux autres. C'est une démarche humaniste qui fait prendre conscience que tous les hommes appartiennent à la même communauté d'intérêt.
- **L'altruisme** : disposition de caractère qui conduit à s'intéresser, à se dévouer, à se consacrer et à vouloir faire le bien des autres, à les aider, à faire preuve de générosité envers eux sans rien en attendre en retour (pas de notion de réciprocité).
- **La générosité** : qualité de quelqu'un, de son action qui se montre bienveillant, clément, indulgent envers les autres. Grandeur d'âme.

La retraite par répartition est un exemple de solidarité entre les générations.

De plus en plus d'étudiants souhaitent partir plusieurs mois dans les pays du Sud pour aider une ONG.

En ce qui concerne l'accueil des migrants, il subsiste un décalage entre notre bon vouloir et la réalité révélant une certaine hypocrisie.